N° 26/27-030

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D719-186 à D719-188,
Vu le décret n° 2004-186 du 26 février 2004 modifié portant création de l'université Paris-Dauphine,
Vu la décision n° 22-196 du 1er mars 2022 portant désignation de Catherine ACHIN et Alban JACQUEMART en qualité de référents LGBT+,
Vu l'arrêté n° 24/25-600 du 21 mai 2025 portant renouvellement de Pascale COLISSON en qualité de référente « Egalité et lutte contre les discriminations »,
Vu l'arrêté n° 26/27-017 du 5 octobre 2026 portant création de la Mission « Egalité, Diversité, Inclusion » de l'université Paris Dauphine – PSL,
Vu les lettres de mission adressées à Pascale COLISSON, Alban JACQUEMART et Aude SZTULMAN.

ARRÊTE

Article 1
Nomination des référents au sein de la mission

Le présent arrêté abroge la décision n° 22-196 et l'arrêté n° 24/25-600 susvisés.

Pascale COLISSON, Alban JACQUEMART et Aude SZTULMAN sont nommés référents au sein de la Mission « Egalité, Diversité, Inclusion ».

Ils sont membres de droit de la Cellule de veille sur les discriminations, les violences sexistes et sexuelles et le bizutage.

Article 2
Désignation de la responsable de la mission

Pascale COLISSON est désignée comme responsable de la mission et assure à ce titre l'animation, la coordination et le suivi des activités de la mission.

Article 3
Publication et exécution

La Directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Paris, le 12 octobre 2026

Pr Bruno BOUCHARD
Président de l'Université Paris Dauphine - PSL

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL
SERVICE DE LA PRÉSIDENCE

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.